

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 4 août 2025 à 19 h dans la salle du conseil située au 9 avenue du Phare, La Martre.

Sont présents : Philippe Achaintre, conseiller, Guylaine Marin, conseillère, Marie-Laure Rioux conseillère, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Rémy-Richard Leclerc.

Sont absents : Valérie Bertrand, conseillère, Marc-André Dinel, conseiller, Yves Sohier, maire.

Roxanne Allatt agit comme secrétaire de cette séance vu l'absence de Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le maire suppléant constate le quorum à 19h04, et déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Résolution pour nommer Roxanne Allatt comme secrétaire pour cette séance
3. Résolution pour adopter l'ordre du jour
4. Résolution pour adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025
5. Résolution pour autoriser le paiement des factures
6. Résolution pour adopter les amendements budgétaires et le rapport budgétaire
7. Résolution pour autorisation signature comptes bancaires
8. Résolution demandant une augmentation de la marge de crédit
9. Résolution pour autorisation à la secrétaire administrative
10. Résolution ratifiant l'achat d'un ordinateur
11. Résolution autorisant l'engagement de Charles Olivier Savignac comme consultant en services informatiques
12. Résolution autorisant le paiement des intérêts cumulés à la MRC de La Matanie
13. Résolution autorisant la participation de la Municipalité de La Martre à l'étude d'opportunité en sécurité incendie sous la responsabilité de la MRC de la Haute-Gaspésie et présentée dans le cadre du Volet « Coopération et gouvernance municipales du Fonds Régions et Ruralité – sous-volet « Coopération intermunicipale »
14. Varia
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

**2025-08-123 2. RÉSOLUTION POUR NOMMER ROXANNE ALLATT COMME SECRÉTAIRE POUR CETTE SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de nommer Roxanne Allatt comme secrétaire de cette séance vu l'absence de la greffière-trésorière adjointe. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-124 3. RÉSOLUTION POUR ADOPTER L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-125 4. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2025**

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-126 5. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES**

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre d'adopter les factures à payer totalisant la somme de 2 747 496.98 \$ et d'en autoriser le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-127 6. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE RAPPORT BUDGÉTAIRE Année 2025**

Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'adopter la liste des amendements budgétaires de l'année 2025 du journal du budget révisé portant les numéros d'écriture 31 ainsi que le rapport intitulé « Activité de fonctionnement à des fins fiscales » montrant les revenus et les dépenses au 31 décembre 2025 ainsi que les prévisions révisées de l'année 2025 montrant un surplus de 2 551 \$.

Le conseil est informé que selon les prévisions, la Municipalité terminera l'année 2025 avec un déficit. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-128 7. RÉSOLUTION POUR AUTORISATION SIGNATURE COMPTES BANCAIRES**

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

. que le maire Yves Sohier et la greffière-trésorière adjointe Clémence Pepin et Roxanne Allatt, secrétaire administrative, ou, en cas d'absence du maire, à titre de maire suppléant le conseiller Rémy-Richard Leclerc soient les représentants de la Municipalité à l'égard de tout compte que la Municipalité détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la Municipalité et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la Municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à ordre, lettre de charge ou autre effet négociable;

- signer et approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
  - demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
  - signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- . que Clémence Pepin, greffière-trésorière adjointe, et Roxanne Allatt, secrétaire administrative exerceront seule les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :
- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
  - concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité;
- . que tous les autres pouvoirs des représentants doivent être exercés sous la signature de deux d'entre eux, étant entendu que la signature de la directrice générale et greffière-trésorière doit toujours apparaître;
- . que si l'un des représentants adopte l'usage d'un timbre de signature, la Municipalité reconnaît toute signature ainsi faite comme constituant une signature suffisante et sera liée par celle-ci comme si elle avait été écrite, soit par ce représentant, soit avec son autorisation, peu importe qu'elle ait été effectuée sans autorisation, ou de toute autre manière.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-129 8. RÉOLUTION DEMANDANT UNE AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT**

Attendu que la municipalité pourrait manquer ponctuellement de liquidités pour assumer ses obligations courantes dans l'attente de la réception de revenus divers comptabilisés pour l'année en cours, tels les taxes, les subventions, le remboursement de la TVQ et de la TPS par Revenu Québec et autres;

Attendu que la municipalité dispose déjà d'une marge de crédit de 140 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de la Haute-Gaspésie;

Attendu qu'avec les travaux d'approvisionnement et de distribution en eau potable en cours, la Municipalité évalue le montant de la TPS et de la TVQ à recevoir pour le trimestre en cours à environ 360 000 \$;

Attendu l'article 1093 du *Code Municipal*;

Il est proposé par le conseiller Philippe Achaintre :

- . de demander à la Caisse Desjardins de la Haute-Gaspésie d'augmenter la marge de crédit pour les opérations courantes de la Municipalité à 500 000 \$;
- . d'autoriser le maire et la greffière-trésorière adjointe et/ou la secrétaire administrative à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-08-130 9. RÉOLUTION POUR AUTORISATION À LA SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin d'autoriser Roxanne Allatt, secrétaire administrative, à être la représentante autorisée de la Municipalité auprès de l'Agence du revenu du Canada, Revenu Québec, Clicsecur, Hydro-Québec, Telus ainsi que tous les autres fournisseurs de la Municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- 2025-08-131 10. RÉOLUTION RATIFIANT L'ACHAT D'UN ORDINATEUR**  
Attendu que le 14 juillet 2025 le portable servant de serveur est tombé en panne,  
Attendu que la Municipalité devait remédier à la situation rapidement;  
Il est proposé par la conseillère Guylaine Marin :  
. de ratifier la décision d'acquérir un nouvel ordinateur et de faire réinstaller par PG Solutions le logiciel comptable, de faire réparer le portable le tout pour une dépense totale évaluée à 1 624.29 \$ taxes en sus;  
. d'autoriser le paiement des factures en lien avec ce dossier.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-08-132 11. RÉOLUTION AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE CHARLES OLIVIER SAVIGNAC COMME CONSULTANT EN SERVICES INFORMATIQUES**  
Attendu l'offre de service reçue;  
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux de retenir les services de Charles Olivier Savignac à titre de consultant en services informatiques conformément à son offre de services du 14 juillet 2025 et d'autoriser les employés de bureau à requérir ses services au besoin. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-08-133 12. RÉOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DES INTÉRÊTS CUMULÉS À LA MRC DE LA MATANIE**  
Attendu la résolution numéro 2028-06-109 demandant à la MRC de la Matanie de régler les intérêts cumulés au cours des dernières années pour une somme de 4 000 \$ au lieu de la somme de 9 679.99 \$ au 8 mai 2025;  
Attendu la réponse reçue de la MRC de la Matanie en date du 9 juillet 2025 refusant de régler le montant dû pour la somme de 4 000 \$ pour les motifs invoqués;  
Attendu que la Municipalité doit régler cette situation;  
Il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux d'accepter l'offre de la MRC de La Matanie et d'autoriser un déboursé au montant de 9 373.23 \$ au plus tard le 2 septembre 2025. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.
- 2025-08-134 13. RÉOLUTION AUTORISANT LA PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE À L'ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ EN SÉCURITÉ INCENDIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET PRÉSENTÉE DANS LE CADRE DU VOLET « COOPÉRATION ET GOUVERNANCE MUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – SOUS VOLET « COOPÉRATION INTERMUNICIPALE »**  
Attendu que la Municipalité de La Martre reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet coopération intermunicipale;  
Attendu que les organismes municipaux situés sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie désirent présenter ensemble un projet de « Révision du schéma de couverture de risques incendie » dans le cadre

du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est proposé par le conseillère Philippe Achaintre :

- . que le conseil municipal de la Municipalité de La Martre s'engage à participer au projet « Étude d'opportunité en sécurité incendie » sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie;
- . que le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- . que le conseil nomme la MRC de la Haute-Gaspésie, l'organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – *Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale*;
- . que le conseil désigne la greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Martre pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### **14. VARIA**

#### **15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions ont été posées.

**2025-08-135**

#### **16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Laure Rioux que la présente séance soit levée à 20 h 04. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rémy-Richard Leclerc  
Maire suppléant

Roxanne Allatt  
Secrétaire administrative

---

*Je, Yves Sohier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

*Yves Sohier  
Maire*